

CCAS

Compte rendu de la réunion du 22 Avril 2014

Présents :

ACHIN Nicole, BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Marc, BALAY DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, NAUD Geneviève, RIGUET Marie-Anne, VIALETTE André.

Excusés :

❖ Constitution du Conseil d'Administration

Mr le maire précise aux personnes présentes que le conseil municipal, en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, a fixé, lors de sa séance du 02 Avril 2014, à **8** le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Mr le Maire précise qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et que l'autre moitié est désignée par le maire.

Les quatre personnes désignées par le conseil municipal sont :

Mme ACHIN Nicole
Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie
Mme DESMARTIN Maryvonne
Mme RIGUET Marie-Anne

Les quatre personnes désignées par le Maire sont :

Mme BALANDRAU Gilberte
Mr BALANDRAU Marc
Mme NAUD Geneviève
Mr VIALETTE André

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R123-11,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration,

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Mme ACHIN Nicole, Mme BALANDRAU Gilberte, Mr BALANDRAU Marc, Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie, Mme DESMARTIN Maryvonne, Mme NAUD Geneviève, Mme RIGUET Marie-Anne, Mr VIALETTE André.

❖ Election du vice-président

Mr le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Mme NAUD Geneviève
Mr VIALETTE André

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Résultats :

Mme NAUD Geneviève

5 Voix

***Après délibération, ayant obtenue la majorité absolue, est élue vice présidente :
Mme NAUD Geneviève.***

❖ Repas des Aînés

♦ Participation des maisons secondaires au repas des Aînés :

Mr le Maire rappelle que depuis quelques années les maisons secondaires devaient participer financièrement à leur repas. **Mr le Maire** souhaite savoir si le conseil d'administration souhaite reconduire ce principe.

Un débat a lieu sur cette participation.

Mr le Maire invite le conseil d'administration à délibérer sur le fait que les maisons secondaires ne participent plus financièrement.

Le conseil d'administration vote à bulletin secret,

Résultat du vote :

8 POUR

1 CONTRE

Après délibération, avec 8 voix POUR, il est décidé que tous les habitants de la commune de plus de 60 ans bénéficieront de la gratuité du repas des Aînés à partir de 2014.

♦ Date du repas:

Il est décidé que le repas aura lieu le Dimanche 12 Octobre 2014 à 12h00.

♦ Demande aux associations :

Comme chaque année, un courrier sera envoyé aux associations pour une demande de participation.

Il est signalé de faire attention de bien envoyer le courrier à l'ACCA avant leur assemblée de Juin pour la demande du chevreuil.

❖ Budget

- Le conseil d'administration fait un point sur le budget 2014. Il décide de demander une subvention à la commune d'un montant de 1 200 €.

- Prochaine réunion : le mardi 29 Avril 2014 à 19h30 pour le vote du budget.